

## Compte-rendu CAPC - Tableau des mutations catégorie C - 1<sup>er</sup> tour - 4 mai 2017

1 - Examen d'une demande d'intégration dans le corps des Agents de Constatation des Douanes d'un agent TSI qui est déjà dans l'administration depuis 2014.

[Le SNAD-CGT a voté POUR](#)

2- Approbation du PV de la CAPC n°6 du 7 février 2017

[Le SNAD-CGT a voté POUR](#)

3- Information de la CAPC portant sur une mutation provisoire d'un agent en raison de la fin d'une mesure de suspension.

Etant une information, il n'y a pas eu de vote sur le sujet.

Cette procédure est provisoire en attendant la procédure disciplinaire. La rémunération de l'agent sera celle de sa nouvelle situation de poste.

4- Modifications apportées aux tableaux des mutations 2017

3 agents ont eu des modifications du nombre de leurs points

[Le SNAD-CGT a voté POUR](#)

5- Examen des demandes de radiations des tableaux des mutations 2017

A- 3 dossiers ont vu la mention RC retirée.

[Le SNAD-CGT a voté POUR](#)

B- Radiations sur demande.

[Le SNAD-CGT a voté POUR](#)

6- Examen des demandes d'inscription hors période aux tableaux de mutations 2017

A – inscription au titre de la priorité pour rapprochement de conjoint au tableau général

1 dossier a été étudié et l'agent a été inscrit

[Le SNAD-CGT a voté POUR](#)

B – Inscription dans le cadre de la réorganisation des services

12 agents ont pu s'inscrire hors période sur le tableau de mutation.

[Le SNAD-CGT a voté POUR](#), bien que nous soyons contre les ré-organisations nous ne nous positionnons pas contre l'inscription des agents au tableau de mutation.

C – Demande d'inscription pour prolongation de stage

Une agente a été inscrite suite à sa titularisation.

[Le SNAD-CGT a voté POUR](#)

D – Inscription au tableau des spécialistes

Suite à leur sortie de stage Maître de Chien, 4 agents ont pu s'inscrire au tableau de mutation.

[Le SNAD-CGT a voté POUR](#)

Nous vous rappelons qu'un agent inscrit hors période au tableau de mutation est classé en fin de tableau.

7- Emplois offerts par voie d'enquêtes

A- Examen des candidatures en vue de pourvoir un poste d'agent TSI B ou C à Rennes OP-CO/AG.

2 agents ont candidaté, le premier classé a été retenu.

[Le SNAD-CGT a voté POUR](#)

B- Examen des candidatures en vue de pourvoir un poste de maître de chien anti-stupéfiant à Delle (DR Besançon) de catégorie B ou C.

Aucune candidature

C- Examen des candidatures en vue de pourvoir un poste de mécanicien automobile à Mèze STA ( DI Occitanie) de catégorie B ou C.

Aucune candidature

D- Examen des candidatures en vue de pourvoir deux postes au sein du service FRHL de Tourcoing Admi OP-CO/AG (DNRFP)

2 agents ont candidaté, aucun n'a été retenu.

A la question posée par le SNAD-CGT sur l'absorption de la charge de travail, le Président de la CAP nous a déclaré qu'un agent Paris-Spé actuellement en renfort au CSRH de Bordeaux sera affecté au FRHL.

Nous avons également de nouveau dénoncé la mauvaise rédaction de la fiche de poste.

Le SNAD-CGT n'a pas participé au vote puisque qu'aucun agent ayant candidaté n'a été retenu.

#### **E- Examen des candidatures en vue de pourvoir un poste d'agent technique polyvalent à la BHR de Tourcoing Admi SURV (DNRFP)**

1 candidat ayant privilégié son inscription au tableau de mutation, muté sur une autre résidence. Aucune autre candidature.

#### **F- Examen des candidatures en vue de pourvoir deux postes au Groupe de Soutien Opérationnel de la DOD Ivry, catégorie B ou C SURV.**

Le SNAD-CGT ne prend plus part aux débats sur les affectations à la DNRED.

#### **G- Examen des candidatures en vue de pourvoir des emplois comptables dans les recettes Interrégionales (RI) de catégorie A, B et C.**

Cette enquête a suscité 16 candidatures.

Deux agentes seront affectées à la RI de la DI Auvergne-Rhône-Alpes.

Une agente sera affectée à la RI de la DI Bourgogne-Franche Comté- Centre-Val de Loire.

Le SNAD-CGT n'a pas participé au vote puisque ces affectations ne seront effectives qu'en 2018 et que tous les CTSD sur le sujet ne se sont pas tenus.

#### **8- Propositions de mutations au titre du tableau général 2017**

##### **A- Mutations à la Martinique**

Aucune mutation en OP-CO/AG n'a été réalisée pour cause de sureffectif dans cette branche.

5 mutations ont été réalisées dans la branche SURV

Le SNAD-CGT a voté CONTRE puisque nous sommes opposés aux mutations « tous postes ».

##### **B- Mutations à la Guadeloupe**

Aucune mutation en OP-CO/AG n'a été réalisée pour cause de sureffectif dans cette branche.

4 mutations ont été réalisées dans la branche SURV.

Le SNAD-CGT a voté CONTRE puisque nous sommes opposés aux mutations « tous postes ».

##### **C- Mutations en Guyane**

1 mutation a été réalisée dans la branche OP-CO/AG.

3 mutations ont été réalisées dans la branche SURV.

Le SNAD-CGT a voté POUR.

##### **D- Mutations à la Réunion**

4 mutations ont été réalisées dans la branche OP-CO/AG.

10 mutations ont été réalisées dans la branche SURV.

Le SNAD-CGT a voté CONTRE puisque nous sommes opposés aux mutations « tous postes ».

##### **E- Mutations au titre du tableau général 2017**

Le SNAD-CGT a voté CONTRE puisque 23 agents sont mutés suite à des réorganisations.

#### **9- Propositions de mutations au titre du tableau des spécialistes 2017**

Le SNAD-CGT a voté CONTRE puisque 7 agents sont mutés suite à des réorganisations.

#### **10- Examen de demandes de mise à disposition**

Trois agents ont vu leur demande de MAD acceptées dont deux renouvellements.

Le SNAD-CGT a voté POUR

#### **11- Détachement dans le corps des Agents de Constatation des Douanes**

Un dossier a été étudié et accepté.

Le SNAD-CGT a voté POUR

## 12- Questions diverses

Le SND-CGT n'ayant participé au débat en séance concernant les choix de recrutement à la DNRED, nous demandons des explications sur les pratiques « douteuses » de sélection de ce service et notamment pour le Groupe de Soutien Opérationnel de la DOD à Ivry.

1 seul agent a été retenu pour deux places proposées alors que le profil de certains candidats semblait largement correspondre... encore une fois la DNRED fait sa sauce !

Le SNAD-CGT a interrogé le président de la CAP sur les cas de recours devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'État au sujet de la fermeture de services. En effet, ci ces instances invalident les fermetures, qu'en est-il des agents déplacés ? L'administration réouvrira-t-elle les services et réaffectera-t-elle les agents déplacés préalablement ?

Le Président rappelle que ces recours ne sont pas suspensifs. L'étude sera faite au cas par cas en fonction des décisions de justice à venir. Au cas où l'administration doit réaffecter des agents réorganisés dans leur service précédent, ceux-ci devraient rembourser la prime touchée.

Nous avons ensuite interrogé le Président sur le manque de transparence des listes SIGRID utilisées pour les tableaux d'avancement d'ACP2 en ACP1. En effet, les représentants du personnel ne peuvent vérifier l'exactitude du tableau SIGRID. L'administration nous a répondu que le SIGRID de cha

que agent est en voie d'intégration dans SIRHIUS malgré des difficultés techniques.

Une cellule a été créée à la DG et en cas de doute, les agents peuvent se rapprocher de leur pôle GRH ou d'un représentant du personnel afin de connaître leur situation. Nous avons rappelé à l'administration que ce nouveau système de calcul et de classement a créé de nombreuses inéquités. A cela, le Président a répondu que la décision a été prise au niveau Fonction Publique et que la Douane ne peut que décliner cette réforme en l'état.

Pour conclure, le SNAD-CGT demande un éclaircissement sur le maintien de l'accompagnement social et la priorité des postes demandés durant les 2 ans, lorsque les agents restructurés n'ont pas obtenu satisfaction. Le Président nous a affirmé que les agents seront temporairement affectés sur un poste à la résidence et garderont pendant 24 mois le bénéfice de l'accord et donc la priorité sur les postes demandés.

Les élus du SNAD-CGT